

1998 : présence d'amibes pathogènes (*Naegleria fowleri*) dans les circuits de refroidissement de la centrale nucléaire de Golfech à de fortes concentrations.

1998 : Décision du Département de Tarn-et-Garonne et de la Commission Locale d'Information de Golfech de contrôler les teneurs en amibes dans le respect de l'arrêté Préfectoral, de façon indépendante.

Une convention tripartite entre la CLI, le Conseil Général 82 et la Communauté de Communes des Deux Rives mandate depuis juillet 1998, le Laboratoire Vétérinaire Départemental pour réaliser un suivi ambien.

Puis extension de la surveillance à l'impact du traitement biocide réalisé par EDF: mesures accréditées de chlore, nitrates, nitrites.

Ainsi, le LVD82 suit les teneurs en amibes, en nitrates, nitrites et monochloramine dans l'eau de Garonne à l'aval du site depuis 1998.